



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



e,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

24 DEC. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0763 967 347**

Nom

(en entier) : **NEOVIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : Désignation d'un réviseur d'entreprises

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue par procédure écrite (28 juin 2024)

6. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour les exercices 2024-2026

Le mandat accordé à RSM InterAudit en tant que réviseur d'entreprises arrivant à échéance le jour de l'Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration de NEOVIA a décidé, en sa séance du 26 avril dernier, de relancer un nouveau marché, avec les éléments essentiels suivants :

-Objet du marché : La réalisation d'une mission révisoriale visant le contrôle légal des comptes annuels 2024, 2025 et 2026 et de toute information économique et financière fournie par la société ;

-Procédure : Procédure négociée sans publication préalable ;

-Réviseurs sollicités : Joiris-Rousseaux/ RSM InterAudit/ DGST & Partners ;

-Critère d'attribution : Le prix le plus bas.

Le 30 mai, deux offres ont été reçues.

(...)

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix, la désignation de Joiris-Rousseaux SRL ayant qui a remis l'offre la plus économiquement avantageuse comme réviseur d'entreprises pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

R. DURANT,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).